

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD51

présenté par

Mme Yolaine de Courson, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« en application du 1° du présent II ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.